

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Présents : 67Votants : 80Pouvoirs : 13

(cf. liste annexe)

Secrétaire de séance : Louane VIGNALDate de la convocation du Conseil de Communauté : 10 septembre 2026Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle Ambert en scène d'Ambert

Délibération n°10

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : PROJET « DANS 1 000 COMMUNES LA FORÊT FAIT ÉCOLE » - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT PCAET 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de la collectivité par délibération le 2 juin 2022 ;

Considérant la poursuite de l'animation du projet « Dans 1000 communes la forêt fait école », en partenariat avec l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme et notamment avec l'intégration de nouveaux établissements ;

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Dépenses en € HT		Recettes	
Prestation d'animation	2 475 €	Fonds vert PCAET 2026	1 980 €
		Autofinancement	495 €
TOTAL DEPENSES	2 475 €	TOTAL RECETTES	2 475 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité (80 voix « pour ») décide :

- de solliciter dès à présent une subvention au titre du Fonds vert PCAET 2026 ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

le Président,

Daniel WORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 24 septembre 2026